

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DDEEES 285 Ancienne gare St Ouen (18e) - Subvention d'investissement à la RIVP (500.000 euros).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine, pris en application de l'article 53 du Règlement européen Général d'Exemption par Catégorie n°651/2014 du 17 juin 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de 500.000 euros à la RIVP ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 500.000 euros est attribuée à la RIVP.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la RIVP la convention, dont le projet est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 20422, rubrique 90, du budget municipal d'investissement 2015 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO